

Quel est le prix d'une plaque immatriculation ?

Description

La législation française requiert la présence d'une plaque d'immatriculation sur chaque véhicule. De plus, si elle est tordue, abîmée, ou des lettres s'effacent ? Vous risquez alors une contravention voire de ne pas passer [le contrôle technique](#). Vous devez donc la faire remplacer au plus vite. Toutefois, ce coût n'est pas toujours prévu dans votre budget. Par conséquent, il peut être bénéfique de connaître le prix à l'avance.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

Les plaques d'immatriculation sont-elles obligatoires ?

En France, tous les véhicules doivent avoir des plaques d'immatriculation, sous peine d'amende.

Il faut également changer ces plaques si celles-ci sont perdues, abîmées ou illisibles.

Une obligation légale

L'installation de plaques d'immatriculation **est en effet strictement obligatoire sur les véhicules automobiles**. En France, chaque véhicule doit être muni de plaques d'immatriculation conformes aux normes en vigueur. Ces plaques permettent d'identifier et de tracer les véhicules, et leur absence ou non-conformité peut entraîner des amendes ou des sanctions légales.

Il est également obligatoire de changer vos plaques d'immatriculation si celles-ci sont abimées et donc qu'elles ne sont visibles.

Mais, depuis 2009 et l'arrivée du [SIV](#), les conducteurs changent moins souvent leurs plaques d'immatriculation. Les véhicules inclus dans ce système gardent leurs numéros à vie, sauf ceux qui n'y sont pas encore intégrés, et qui doivent obtenir de nouveaux numéros, à quelques exceptions près comme les voitures de collection ou celles utilisées par le corps diplomatique.

Attention : Si vous circulez avec un véhicule qui n'a pas de plaque d'immatriculation,

vous pouvez avoir une amende pouvant aller jusqu'à **750 €** La même sanction s'applique si la plaque n'est pas conforme.

Le changement de plaque d'immatriculation

Les motifs de changement de plaque d'immatriculation pour un véhicule **varient**. Parmi eux, on retrouve :

1. Changement de propriétaire : Autrefois obligatoire sous le Fichier National Immatriculation (FNI), cela n'est plus impératif sous le SIV, mais certains le font pour des raisons esthétiques ou régionales ;
2. Vol, perte ou détérioration de la plaque : En cas de vol, de perte ou de dommage, il est nécessaire de remplacer la plaque ;
3. Doublette : Certains changent leur numéro d'immatriculation pour éviter les contraventions provenant d'une autre voiture utilisant frauduleusement leur immatriculation ;
4. Plaque illisible, non-conforme ou déformée : En cas d'usure ou de dommage rendant la plaque illisible, il est préférable de la remplacer pour éviter des problèmes avec les autorités.

A noter : Vous pouvez également en refaire à tout moment, sans justification. Si vous souhaitez troquer celles en aluminium, pour des modèles en plexiglas, plus résistants. Pour cela, vous devrez simplement fournir au garagiste (ou à un professionnel agréé, sur Internet) votre carte grise, en guise de justificatif.

Combien coûte le changement de plaques d'immatriculation ?

Pour rappel, il y a 2 plaques : à l'avant et à l'arrière du véhicule. Concernant le prix, il faut savoir qu'il y a un prix moyen qui varie en fonction des professionnels et auquel on peut ajouter des accessoires ou des prestations supplémentaires.

Le prix moyen

Généralement, le coût d'une plaque d'immatriculation **se situe entre 40 et 60 €**. Cependant, les tarifs peuvent varier en fonction du professionnel ou du spécialiste sollicité, pouvant être plus élevés ou plus bas.

Cependant, ces montants représentent une moyenne. Les tarifs varient selon les professionnels consultés, pouvant être plus ou moins élevés. Les plaques d'entrée de

gamme **débutent généralement autour de 10 euros au minimum**. Logiquement, les modèles plus larges entraînent une hausse des prix. Les plaques haut de gamme en plexiglas, avec des inscriptions en relief et des finitions de qualité, **peuvent atteindre plutôt les 25 euros**.

Les facteurs de variation du prix

Le coût d'une plaque d'immatriculation varie selon le format et la finition sélectionnés. En plus du format, le choix de la finition impacte le prix final. Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter, tels que ceux liés aux rivets de fixation, à la pose, à des finitions spéciales comme l'impression en relief, la personnalisation, etc. Il est également possible que des frais d'envoi soient appliqués.

1^{er} facteur : le matériau utilisé

La majorité des plaques d'immatriculation sont conçues à partir de deux types de matériaux : **l'aluminium et le plexiglas (un type de plastique)**. Comme mentionné précédemment, l'aluminium est moins coûteux que le plexiglas, mais il est également plus fragile. Ainsi, choisir le plexiglas peut être avantageux financièrement, car ce matériau offre une durabilité accrue. Parmi les plaques en plexiglas, diverses options sont disponibles, telles que des protections anti-UV, des modèles standards ou en relief, etc.

2^{ème} facteur : les dimensions

Selon le véhicule dont vous disposez, vous serez amené à faire fabriquer tel ou tel modèle. En France, trois formats de plaques d'immatriculation sont homologués :

- 520 x 110 mm : plaque auto, plaque camping-car, plaque caravane ;
- 210 x 130 mm : plaque moto, plaque cyclo, plaque scooter, plaque quad ;
- 275 x 200 mm : plaque remorque, [plaque 4x4](#), plaque tracteur, plaque camion.

3^{ème} facteur : les prestations et les accessoires ajoutés

En plus du prix des plaques d'immatriculation en lui-même, il est également possible **d'acquérir des cadres ou des supports pour fixer solidement les plaques**, offrant à la fois un aspect esthétique et une protection contre le vol.

Zoom : Les [démarches d'immatriculation de votre véhicule](#) peuvent être confiées à nos experts. La procédure est simple : vous n'avez qu'à remplir un rapide

questionnaire en ligne, puis nous fournir les pièces justificatives requises. Nos équipes se chargeront ensuite d'effectuer les formalités à votre place dans les plus brefs délais.

Où peut-on faire de nouvelles plaques d'immatriculation ?

Désormais, vous avez la possibilité de confier votre demande d'immatriculation à des experts du secteur automobile tels que les garagistes ou les concessionnaires. Ces professionnels sont habilités et/ou agréés par le SIV, ce qui signifie qu'ils ont conclu une convention avec le ministère de l'Intérieur.

Si on résume, Pour acheter votre plaque d'immatriculation, vous **avez le choix entre** :

- Un commerçant spécialisé dans l'automobile ;
- Internet, où vous pouvez trouver des plaques homologuées qui peuvent être facilement personnalisées, et expédiées rapidement et soigneusement. Vous pourrez définir en ligne le format de vos plaques, et choisir le numéro de département, ainsi que le logo de votre région ;
- Les spécialistes de l'automobile ;
- Des sites spécialisés.

Quelle est la réglementation en vigueur concernant l'installation de plaques d'immatriculation ?

Avant la mise en circulation du véhicule, il est nécessaire que les plaques d'immatriculation soient homologuées. Leur fabrication se fait selon les spécifications du [ministère de l'Intérieur](#), et de [l'UTAC](#) (Union technique de l'automobile, du motorcycle et du cycle).

Le numéro d'immatriculation est attribué à vie à un véhicule. Il n'est pas possible de le choisir ou de le changer. Il est attribué automatique an niveau national.

FAQ

Faut-il prévenir assurance auto lorsque vous changez vos plaques d'immatriculation ?

Peu importe la raison pour laquelle vous modifiez votre immatriculation, il est essentiel d'en informer au plus vite votre assureur auto. Cette action lui permettra de mettre à jour votre contrat, vous donnant ainsi la possibilité de recevoir plus rapidement un avenant au contrat et une nouvelle carte verte.

Est-il nécessaire d'inclure le département sur une plaque d'immatriculation ?

Non, il n'est pas obligatoire de mentionner le département de résidence sur une plaque d'immatriculation.

Est-ce que je peux apposer un autocollant sur ma plaque d'immatriculation ?

Non, il est illégal de coller un autocollant sur une plaque d'immatriculation.